



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.13
24 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingt-quatrième session
Bonn, 18-26 mai 2006

Point 7 d) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil

Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note de la communication publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2006/MISC.8.
2. Le SBSTA a exprimé sa satisfaction à la communauté scientifique pour les travaux visant à approfondir les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. Il a également exprimé sa reconnaissance aux gouvernements qui fournissaient un appui à ces travaux. Le SBSTA a constaté que la participation d'experts de pays développés et de pays en développement à une telle entreprise avait favorisé un renforcement des capacités. Il a noté que ce processus restait ouvert, de façon à étoffer la participation de scientifiques des pays en développement.
3. Le SBSTA a relevé que des travaux complémentaires devraient être entrepris, par exemple pour continuer de quantifier et de réduire les incertitudes, combler les lacunes dans les connaissances et améliorer encore davantage les méthodes, en envisageant notamment une résolution plus fine des sources et des échelles temporelles plus longues.
4. Le SBSTA a encouragé l'ensemble des Parties, des établissements de recherche et des scientifiques intéressés par cette question à entreprendre des travaux complémentaires et à continuer d'échanger des informations et des données d'expérience sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil.
5. Le SBSTA a noté que les travaux scientifiques étaient censés être menés à bien d'ici au troisième trimestre de 2007, pour examen par les Parties. Il a invité l'ensemble des Parties, des établissements de recherche et des scientifiques participant à ces travaux à communiquer au secrétariat par l'intermédiaire des Parties intéressées, avant le 30 octobre 2007, des rapports écrits sur les résultats de leurs travaux relatifs aux aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil.

6. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser en marge de sa vingt-septième session (décembre 2007) une réunion spéciale au cours de laquelle l'ensemble des Parties, des établissements de recherche et des scientifiques participant à ces travaux pourraient en présenter les résultats. Il a invité les Parties à faire part au secrétariat, avant le 7 mars 2008, de leurs vues sur ce sujet et sur les résultats obtenus antérieurement. Il a demandé au secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC.

7. Le SBSTA a décidé d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour lorsque les travaux scientifiques auraient été suffisamment avancés, et a fait savoir qu'il souhaitait pouvoir le faire définitivement à sa vingt-huitième session (juin 2008) ou peu après.
